

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h25), Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LACASSAGNE Sylvain, M. PREMEL Patrick

### Pouvoirs :

Mme MORTAGNE Isabelle donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
M. CARTEADO Stéphane donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir M. BOUCHEZ Joël  
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme HAZEBROUCK Nicole  
Mme BEAUMELOU Marie  
Mme BOUCHENE Nadia  
M. LOMBARD Sébastien  
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Alain GARBE a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 04/03/2024
- Date d'affichage : 04/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre d'absents : 6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2024-009 : Désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (Article L. 2143-3 du CGCT)**

### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3,  
**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46,

**Vu** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 98,

**Vu** le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-280 en date du 14 décembre 2023, portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles, les 28 janvier 2024 et 4 février 2024, au motif qu'il résulte du décès de Monsieur Antonio LOPES élu du Conseil Municipal et de la démission de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, de son mandat de Maire de la commune,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** les résultats au scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

**Vu** la délibération n° 2018-083 en date du 24 septembre 2018 portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH),

**Vu** la délibération n° 2023-014 en date du 3 avril 2023 portant désignation des membres à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (Article L. 2143-3 du CGCT),

**Vu** la délibération n° 2024-001 en date du 11 mars 2024 portant acte des nouveaux membres du Conseil Communautaire,

**Considérant** que l'article L. 2143-3 du CGCT prévoit que dans les communes et EPCI de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la collectivité, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise souhaite s'inscrire dans une démarche volontariste tendant à optimiser l'accessibilité des personnes handicapées sur son territoire,

**Considérant** que l'intercommunalité se doit de répondre à plusieurs obligations légales :

- o La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- o Le suivi de l'engagement de la CCHVO dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP)
- o Le suivi de l'engagement de la CCHVO auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dans le cadre des Schémas Directeurs d'Accessibilité / Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA – AdAP), relatifs aux travaux liés aux transports urbains
- o La vérification des conformités pour les constructions nouvelles devant être immédiate

**Considérant** que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité lors de l'établissement d'un rapport annuel notamment dans les domaines :

- o Du cadre bâti existant
- o De la voirie
- o Des espaces publics et des transports

**Considérant** la désignation des membres à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), en date du 3 avril 2023,  
**Considérant** les résultats au scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,  
**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau représentant notamment de la commune de Ronquerolles à la CIAPH,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 : DESIGNER** un nouveau représentant de la commune de Ronquerolles à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) :

<b>MEMBRES ELUS</b>
Monsieur Patrick PREMEL (Représentant de la Ville de Ronquerolles) - Président

**Article 2 : RAPPELLE** la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

Monsieur Patrick PREMEL (Représentant de la Ville de Ronquerolles) - Président
1 - Madame Catherine BORGNE (Représentante de la Ville de Noisy-sur-Oise)
2 - Madame Martine LEGRAND (Représentante de la Ville de Nointel)
3 - Monsieur Ronald GEORGES (Représentant de la Ville de Bernes-sur-Oise)
4 - Monsieur Jean-Michel APARICIO (Représentant de la Ville de Beaumont-sur-Oise)
5 - Madame Caroline PRUVOST (Représentant de la Ville de Bruyères-sur-Oise)
6 - Monsieur Stéphane CARTEADO (Représentante de la Ville de Champagne-sur-Oise)
7 - Madame Josette LEHOUGAIS (Représentant de la Ville de Mours)
8 - Madame Alicia TROGNON (Représentante de la Ville de Persan)

**Article 3 : RAPPELE** que les associations membres de la commission répondent aux critères suivants :

- o Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous
- o La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap
- o La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission

**Article 4 : RAPPEL** le nom des associations et établissements associés à la CIAH :

1. Associations personnes handicapées

UDAPEI – Le COLOMBIER  
53 avenue Kellerman  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

APAJH 95  
5 rue Pasteur  
CS 50079  
95151 TAVERNY Cédex

2. Associations locales d'usagers

UNRPA (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées)  
14 rue de Paris  
95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Foyer Club de l'Amitié  
14 rue de Paris  
95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Association APED L'ESPOIR  
Siège social  
1 impasse du Petit Moulin  
95340 Persan

3. Etablissements du territoire

- o *Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) des Régions de Beaumont, l'Isle-Adam et Persan*  
16 rue Edouard Bourchy 95260 BEAUMONT-SUR-OISE
- o *L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « l'Avenir » (ESAT) et Service Intermédiaire d'Accès et de Maintien de l'Aide par le Travail (SIAMAT)*  
Impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN
- o *Le Service d'Accueil de Jour et d'Hébergement (SAJH) « Maurice GUIOT »*  
1 rue Edmond Bourgeois 95340 PERSAN
- o *La Résidence d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées ou Vieilles (RAPHAVIE) « Les Aubins »*  
2 allée Joseph Marie Jacquard 95820 BRUYERES-SUR-OISE

**Article 5 :** **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à compléter, le cas échéant en cas de sollicitation ou de nécessité, la liste des personnalités associatives siégeant au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Catherine BORGNE  
Présidente

Alain GARBE  
Secrétaire de séance



Rendu exécutoire le : 15/03/2024

Affiché le : 15/03/2024

Publié le : 15/03/2024

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).